

Rapport - Conseil du 16/03/2020

Objet : Proposition de motion introduite par M. WEYTSMAN et Mme DEBAETS, Conseillers communaux.

Proposition de motion visant à augmenter le nombre d'espaces de liberté pour les chiens à la Ville de Bruxelles et à renforcer la coordination entre la Ville et la Région bruxelloise dans ce domaine.

Bienfaits des chiens pour les Bruxelloises et Bruxellois

En Europe, les animaux de compagnie sont nombreux. On compte en effet environ 99 millions de chats et 65 millions de chiens. En Belgique, près d'un ménage sur trois possède un chien. La Région bruxelloise compte, elle, pas moins de 105.000 chiens.

Il est indéniable que les chiens représentent de nombreuses sources de bienfaits pour l'Homme, en particulier en ville, que ce soit au niveau social, affectif, psychologique, voire thérapeutique.

I/ Nombreux bienfaits sur la santé physique.

Les chiens permettent évidemment d'être en meilleure forme physique. L'obligation de sortir promener son chien tous les jours garantit à son propriétaire le minimum recommandé de temps à allouer à une activité physique ou sportive. C'est ce que démontre une étude BMC Public Health de juin 2017.

Les chiens permettent le renforcement du système immunitaire. La cohabitation avec un chien augmente chez son propriétaire la mise en contact avec des germes et des bactéries. Ce faisant, le corps étant exposé en continu avec une grande quantité de germes et de bactéries, le système immunitaire tend à se renforcer. Par conséquent, et contrairement à la croyance populaire, on constate que les personnes qui ont un chien se maintiennent en meilleure santé que celles qui n'en ont pas. Il en est de même pour les allergies. Les personnes qui ont été en présence d'un chien durant leur enfance semblent développer moins d'allergies à l'âge adulte.

Les chiens permettent également d'améliorer la santé cardiovasculaire. Le simple fait de caresser un chien a une action bénéfique sur le rythme cardiaque et la pression artérielle. Plusieurs études ont révélé que le taux de cholestérol des propriétaires de chien est plus bas et que ces derniers seraient plus résistants lors de la survenue d'une crise cardiaque. Ceci est notamment démontré par la Framingham Heart Study sur les facteurs à risques et les facteurs protecteurs pour la santé cardiovasculaire. Une étude réalisée chaque année dans le cadre du projet Kardiovize 2030, dans la ville de Brno, en République tchèque.

II/ Des bienfaits sur la santé mentale

* Les chiens réduisent le niveau de stress

Les promenades et les jeux effectués avec un chien réduisent considérablement le niveau de stress et aident à libérer les tensions et l'anxiété. Sur le plan professionnel, on a constaté que les employés autorisés à travailler en présence de leur chien démontrent un gain d'énergie et une croissance accrue de leur productivité.

* On sait aussi qu'ils diminuent l'état dépressif.

Si la compagnie d'un animal ne remplace pas un médicament ou une thérapie, elle peut aider à atténuer l'ampleur des sentiments négatifs qui mènent parfois à la dépression. Parce qu'il peut se montrer affectueux, attendrissant, imprévisible et même rigolo, le chien rompt la routine et contribue à transformer une humeur triste en une humeur joyeuse. De plus, le simple fait d'observer un



chien accroît le taux d'ocytocine. Par ailleurs, le bénéfice émotionnel que procure la présence d'un chien s'apparente grandement à celui que procure l'amitié humaine.

III/ Des bienfaits sociaux.

.....

Les chiens sont des moteurs de cohésion sociale et peuvent, moyennant des comportements adaptés, renforcer le vivre-ensemble. Les propriétaires de chien sont reconnus pour leur confiance en eux-mêmes et leur capacité à interagir avec les autres. D'autre part, parce que le chien demeure encore et toujours un excellent sujet de conversation, il constitue, lors d'une promenade, le prétexte tout indiqué pour entrer en contact avec de parfaits inconnus qui s'adonnent à la même activité. C'est un excellent moyen d'agrandir son cercle de connaissances et d'éloigner ainsi la solitude.

Une stratégie pour encourager la compagnie d'un chien

A la lumière de ces bienfaits, de nombreuses villes comme New York, Paris ou Barcelone, encouragent la compagnie d'un chien et développent de véritables stratégies visant notamment à mieux accueillir ces animaux, à les soigner, les protéger mais aussi à organiser le « vivre-ensemble » ainsi qu'à réfléchir à la gestion et l'aménagement de la ville et à l'organisation de ses espaces.

Dans le cadre de ces réflexions, ces villes ont pris conscience, parfois il y a bien longtemps, de l'importance de mettre à disposition des chiens et de leurs maîtres des espaces dédiés dont certains espaces de liberté. A New York, par exemple, le premier Dog Run a été créé en 1990. Depuis lors, ces espaces se développent un peu partout.

Aujourd'hui, à Bruxelles, certains chiens n'ont pas la vie facile et leur promenade se résume souvent à zigzaguer au milieu des pots d'échappement, à faire un tour d'un pâté de maisons ou, dans des cas plus rares, à se promener en laisse dans certains espaces verts. Nombreux Bruxelloises et Bruxellois voudraient offrir à leurs compagnons un lieu où ils peuvent courir, apprendre et se défouler en toute sécurité. Mais la plupart des Bruxellois ne disposent pas de jardin ou d'espaces verts accessibles facilement et près de chez eux.

Par ailleurs, le tourisme est un enjeu important pour la Ville de Bruxelles. En 2018, près de 8,5 millions de nuitées ont été enregistrées dans la capitale. Or, le tourisme « dog friendly » se développe en Europe et de nombreux touristes sont demandeurs de pouvoir amener leur animal de compagnie avec eux et d'avoir durant leur séjour des moments de promenades avec leur chien.

Des espaces de libertés à Bruxelles

De plus en plus de Bruxellois souhaitent disposer de nouveaux espaces de liberté pour les chiens. Certaines pétitions sur le sujet se lisent sur Internet. Les centres d'éducation canine sont également demandeurs de plus de zones de promenade en liberté comme lieu d'entraînement.

L'article 117 du règlement général de police de la Ville de Bruxelles stipule que « Sauf réglementation ou signalisation particulière, les animaux doivent être maintenus par tout moyen, et au minimum par une laisse courte, à tout endroit de l'espace public, en ce compris dans les galeries et passages établis sur assiette privée, accessibles au public. ». La création de zones délimitées offre donc un peu de liberté encadrée à des animaux qui ont besoin de se défouler. Il est évident que ces chiens doivent être non seulement accompagnés par leur maître mais doivent aussi pouvoir revenir au rappel.

L'information concernant les espaces de liberté existants à la Ville de Bruxelles n'est pas facilement accessible au grand public. Seule une carte mise à disposition sur le site de Bruxelles environnement, et relevant de la gestion régionale, recense ces espaces de liberté. Elle n'est cependant pas à jour.

On peut constater que ces espaces de liberté :

- Sont trop peu nombreux (8 sont référencés sur le site de la Ville de Bruxelles);
- Relèvent tantôt de la gestion des communes tantôt de la Région. ;
- Sont accessibles à toute heure pour certains et accessibles uniquement à certaines heures pour d'autres;
- Sont clôturées ou non, sont souvent de petite taille ;
- Sont également répartis sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

PROPOSITION DE MOTION

visant à augmenter le nombre d'espaces de liberté pour les chiens à la Ville de Bruxelles
et à renforcer la coordination entre la Ville et la Région bruxelloise dans ce domaine :

- Considérant le nombre de chiens à la Ville de Bruxelles;



- Considérant le peu d'espace de liberté pour les chiens à la Ville de Bruxelles;
- Considérant que certains espaces sont de petites tailles;
- Vu L'article 117 du règlement général de police de la Zone Bruxelles-Ixelles;
- Considérant que plusieurs grandes villes européennes et internationales développent une réelle politique concernant la problématique des espaces de liberté pour chien;
- Considérant les bienfaits physiques, mentaux, sociaux liés à la possession d'un chien;
- Considérant les bienfaits pour les chiens eux-mêmes;
- Considérant que de nombreux Bruxellois ne disposent pas de jardin ou de d'espaces verts accessibles facilement et près de chez eux;
- Considérant que de nombreux Bruxellois sont demandeurs de nouveaux espaces verts;
- Considérant que les écoles pour chiens sont également demandeuses de plus de zones de promenade en liberté comme lieu d'entraînement;
- Considérant l'importance du tourisme pour Bruxelles et le développement du tourisme « dog friendly ».
- Considérant l'engagement de la Ville de Bruxelles à faire du bien-être animal une question importante de la législature;
- Considérant que l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui reconnaît le rôle social et psychologique essentiel des animaux mais tend aussi vers une Ville où tous les services seraient à 10 minutes de chez soi.

Le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles décide :

* Information continue sur ce qui existe

1. De mener une campagne de communication pour faire connaître les espaces de liberté existants ;
2. De mettre cette information à disposition sur les supports adéquats (site internet, applications ville, Brusseleir...) ;
3. De communiquer sur ces espaces de liberté à l'attention des touristes;
4. Dans chaque espaces de liberté, de communiquer sur la nécessité de garder les lieux propres et rappeler les sanctions en la matière.

* Nouveaux espaces de liberté ou promenade

5. En partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale, les associations spécialisées et les comités de quartiers, de toute mettre en œuvre pour créer de nouveaux espaces de liberté ou promenade pour chiens à « 10 minutes de chez soi », ce qui consisterait à, au minimum, doubler le nombre de ces lieux sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
6. D'évaluer l'intérêt de revoir certains de ces aménagements ad hoc dans les espaces verts gérés par la Ville ou la Région ;

* Nouveaux espaces d'éducation canine

7. De mener une enquête notamment auprès des écoles d'éducation canine mais aussi des maîtres pour connaître leurs besoins spécifiques en la matière visant notamment à créer, parmi ces espaces de liberté, des lieux d'éducation canine;

David Weytsman, Conseiller communal (s)

Bianca Debaets, Conseillère communale (s)

Annexes :